



TARIFS REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUES PROFESSIONNELS POUR PARTICULIER :

La séance photo lifestyle, c'est une séance qui vous ressemble vraiment. Nous choisissons ensemble un lieu qui vous plait, je vous donne les conseils dont vous avez besoin avant la séance et on se retrouve pour passer un moment détendu ensemble (bonne humeur et complicité sont de rigueur !).

Je suis **entièrement à votre écoute**. Si vous pensez que la meilleure séance serait au lever du soleil, un matin d'hiver, au bord de la plage, alors GO !

la séance lifestyle Stylish* à	199 € ttc
la séance lifestyle Stylish* bébé à	299 € ttc
ou	
la séance la journée	499 € ttc

- ✓ Le tri, l'optimisation et la livraison des fichiers numériques sur CD en haute définition,
- ✓ Un album internet privé pour voir les photos,
- ✓ La cession des droits.
- ✓ 3 photos développer format 20x30 cm qualité professionnelle.

→ Prix des retirages professionnels :

10x15 cm : 1,5 € / 13x18 cm : 3 € / 15x20 cm : 6 € / 20x27 cm : 9 €

20x30 cm : 11 € / 30x40 cm : 25 € / 38x50 cm : 38 €

→ Pour chacun de ces forfaits, réalisation possible d'albums ou de livres photos.

- ✓ Déplacement sur Bordeaux et CUB inclus. Au-delà : frais kilométrique 0,50 €/km non compris dans le prix.



Date, signature - Fait en deux exemplaires originaux

• SIRET 45238802800030 / Code APE 7021Z

• Acompte : 30% à la signature du devis et le solde à la livraison des travaux. / Devis valable 3 mois. / TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Moyen de paiement : chèque, virement, CB par paypal.

Code Banque : 13306

Code guichet : 00126

Numéro de compte : 00048076028

Clé RIB : 44

Domiciliation

CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE BORDEAUX CAUDERAN

IBAN : FR76 1330 6001 2600 0480 7602 844 - BIC : AGRIFRPP833

Christophe Boury
4 Rue des Peupliers
33530 BASSENS
Tél. : 06 89 57 77 17
e-mail : contact@chris-creation.fr



LES MENTIONS LÉGALES :

Article 1

Les personnes déclarent être majeurs et poser librement pour des photos, suivant le style qu'ils souhaitent. (si l'une des personnes est mineur, les signatures des parents ou des représentants légaux sont obligatoires)

Article 2

Toute réalisation photographique confère au photographe, son auteur, des droits de propriété artistique, patrimoniaux et moraux, tels que définis par le Code de la Propriété Intellectuelle. Les droits sont réservés, toutes reproductions des images interdites. Les personnes sont, de par la loi, les propriétaires inaliénables de leur image et le photographe se doit de respecter ce droit d'image.

En conséquence, le photographe et les personnes devront se consulter mutuellement en cas de besoin d'exploitation des photos dans un cadre autre que celui défini par le présent accord. L'accord inclut, entre autre, la publication ou l'utilisation des photos à des fins de promotion de l'auteur :

- publication d'un éventuel ouvrage présentant l'œuvre du photographe.
- expositions et concours, y compris le droit de reproduction, en particulier : catalogue, dossiers de presse, presse locale, nationale et spécialisée, édition d'affiches
- Sites et galeries web perso du photographe.
- Par tous procédés de représentation existant ou à venir : cartes de visite, CD, DVD, composites papiers et books personnels du photographe...

Article 3

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à mon image et/ou à ma réputation. Je m'engage à être solidaire du photographe en cas de préjudice causé, par une utilisation abusive ou détournée des images, par un tiers à son insu.

Article 4

Les frais de transports sont définis au préalable.

Article 5

L'acompte constitue un 1^{er} versement à valoir sur le prix total du reportage. Il manifeste la preuve d'un engagement ferme et irrévocable des parties au contrat. Toute rétractation de l'une des parties peut engager sa responsabilité civile contractuelle. Toute annulation devra être justifiée. Aucun remboursement si l'annulation est faite pendant les deux mois qui précéderont la date du reportage, (sauf cas force majeure, pour le décès d'un parent proche).

Trente euros seront déduits pour frais de gestion.

Article 6

Le présent contrat est valable, sans limite de territoire, devis valable 3 mois. Les fichiers seront ensuite archivés dans nos locaux pour une durée de 10 ans. Ils restent la propriété du Photographe conformément aux droits sur la propriété Intellectuelle et droits voisins.

Article 7

Le photographe se donne le droit en cas d'empêchement, de remettre son travail à une autre personne. Dans ce cas, il devra informer le client.

